

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

ARRETE DU MAIRE

N° 411

Direction Générale des Services

Nous, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,

OBJET :

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Délégation de fonctions

Vu le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020 ;

**Mme Aymes Elodie
3ème adjointe**

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme AYMES Elodie en qualité de 3ème adjointe en date du 13 juillet 2020 ;

Considérant que le Maire a le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

Vu l'arrêté n°384 du 17 juillet 2020

ARRETONS

Article 1 : L'arrêté n°384 du 17 juillet 2020 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Article 2 : Mme AYMES Elodie, 3ème adjointe, est déléguée pour remplir les fonctions en matière de :

- Affaires juridiques, commande publique et assurances,
- Gestion du patrimoine,
- Occupation du domaine public : autorisation de stationnement des taxis, concessions de plages et utilisation des dépendances du domaine public maritime,
- Publicité extérieure,
- Enseignes et pré-enseignes,
- Terrasses,
- Immeubles menaçant ruine,
- Procédures de péril,
- Contentieux.

Article 3 : Mme AYMES Elodie est habilitée à signer tous actes réglementaires et individuels et correspondances courantes, notamment :

- les requêtes et mémoires contentieux ;
- les courriers relatifs aux recours gracieux ;
- les constitutions de partie civile ;
- les actes relatifs aux procédures de périls et respect du règlement sanitaire départemental ;
- les convocations aux différentes commissions
- les actes relatifs aux procédures de la commande publique (décisions d'attribution, rejets,...) ;
- ainsi que les conventions et arrêtés élaborés par le service juridique.

AR Prefecture

083-218300093-20200721-ARR20200721411-AI
Reçu le 21/07/2020
Publié le 21/07/2020

Article 4 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à monsieur le préfet du Var et dont copie sera remise à monsieur le Trésorier Municipal. L'arrêté sera publié et affiché en mairie.

Bandol, le 21 JUIL. 2020

Jean-Paul JOSEPH
Maire de Bandol



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials "JP" followed by a flourish.